



16ème législature

| | | |
|--|--|---|
| Question N° : 17706 | De M. Damien Abad (Renaissance - Ain) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Agriculture et souveraineté alimentaire (Ministre déléguée) | | Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer |
| Rubrique > agriculture | Tête d'analyse > Incivilités sur les propriétés privées des agriculteurs | Analyse > Incivilités sur les propriétés privées des agriculteurs. |
| Question publiée au JO le : 14/05/2024 Date de changement d'attribution : 21/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Damien Abad attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur une préoccupation majeure que rencontrent les agriculteurs. En effet, les incivilités sur les propriétés privées entraînent des dommages considérables, compromettant sérieusement l'outil de travail et les moyens de subsistance de ces professionnels. Malheureusement, les forces de l'ordre se trouvent dans l'incapacité d'agir efficacement en raison d'un cadre législatif insuffisant pour dissuader de tels agissements et protéger de manière adéquate les terrains agricoles. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour renforcer les moyens d'action des forces de l'ordre et garantir le respect du droit de propriété des exploitants agricoles.